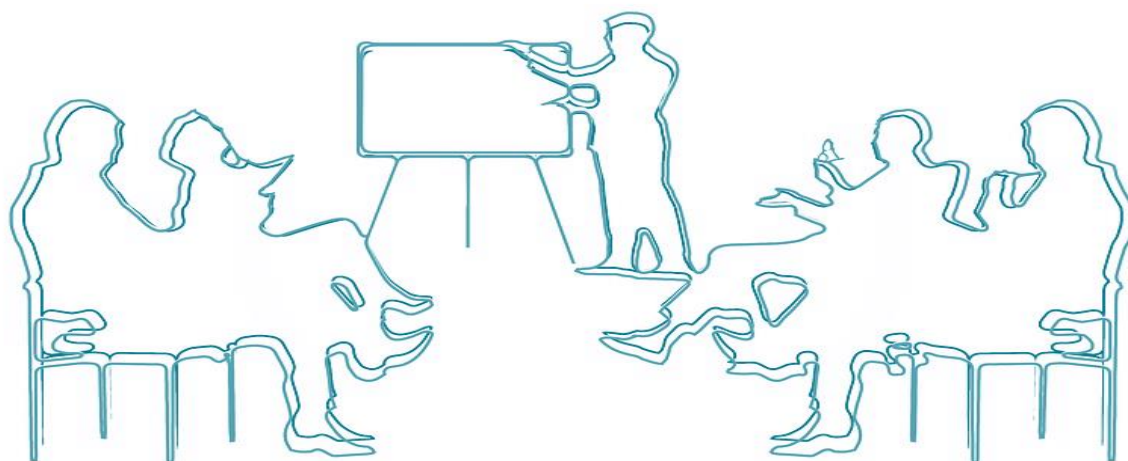


ID STRATEGIE

LA VOIE DU DIALOGUE SOCIAL



Formation des représentants du personnel 2020

CSE, comment réagir face à l'annonce d'un licenciement économique ?

DURÉE : DEUX JOURNÉES

230 Boulevard Voltaire 75011 Paris

Tel : 01 47 00 76 79

www.idstrategie.fr

Sarl ID Stratégie • Capital social de 5000€ • R.C.S. Paris 452 394 786





Tout CSE peut un jour être amené se prononcer ou gérer un licenciement pour motif économique.

Les licenciements économiques couramment invoqués et exécutés par temps de crise sont néanmoins soumis à nombre d'obligations et un encadrement très spécifique.

Il est crucial pour les représentants du personnel et plus précisément les membres du CSE, souvent sollicités durant ces périodes, de maîtriser les tenants et aboutissants de cette forme de licenciement afin de pouvoir étudier les projets de la direction et rendre un avis ou signer un accord en toute connaissance de cause.

Les objectifs

- Cette formation a été élaborée afin de permettre aux représentants du personnel de comprendre les modalités des différents licenciements économiques.
- Elle a vocation à donner les bons réflexes aux élus afin d'appréhender les projets de licenciement économique présentés par la direction.
- Elle vise à mettre les représentants du personnel en capacité de négocier avec la direction.

Les pré requis

- Cette formation s'adresse à tous les représentants du personnel, quelle que soit leur expérience dans le mandat.
- Elle reprend les notions principales en les actualisant pour assurer la dimension contemporaine de la formation.

Les +

- Des sessions animées par des formateurs « praticiens de terrain » pour une approche opérationnelle et réaliste,
- L'adaptation de la formation en fonction de votre environnement, votre statut collectif (convention collective, accords et usages) et vos habitudes de fonctionnement,
- Le cas des salariés protégés abordé tout au long de la formation...

Notre méthodologie

- Exercices pratiques sur des cas que l'entreprise pourrait connaître et mises en situation
- Pédagogie participative basée sur l'échange d'expériences entre les participants et le formateur

PROGRAMME

Le motif économique

- L'absence de motif inhérent à la personne
- Les causes économiques qui justifient un licenciement :
 - les différentes causes du motif économique ;
 - le cas de recours spécifique : la notion de difficultés économiques ;
 - les situations pouvant amener à un licenciement économique (Restructuration, difficultés de l'entreprise, liquidation, etc.)
 - Le niveau d'appréciation de la cause économique ;
- Les conséquences sur l'emploi et le rôle des élus : suppression ou transformation d'emploi, modification du contrat de travail.

Les procédures de licenciement pour motif économique

- Les règles communes aux licenciements économiques :
 - La détermination de l'ampleur du licenciement ;
 - L'interdiction du remplacement ;
 - La notion de catégories professionnelles ;
 - Les critères d'ordre des licenciements ;
 - Le périmètre d'application des critères d'ordre des licenciements ;
 - L'effort de formation ;
 - L'obligation de reclassement en interne et sa portée ;
 - La priorité de réembauchage.

PROGRAMME

- Les dispositifs de reclassement externe :
 - Le congé de reclassement :
 - les objectifs
 - le champ d'application et le contenu du congé de reclassement ;
 - le statut du salarié durant le congé de reclassement.
 - Comment est-il proposé ?
 - Le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :
 - ses objectifs ;
 - le champ d'application et le contenu ;
 - le statut du salarié pendant le CSP.
 - Comment est-il proposé ?

Exercice pratique

Les règles spécifiques à chaque licenciement économique

- Focus sur le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)
 - Les procédures d'homologation et de validation, la limitation de la portée de l'annulation de la décision de la DIRECCTE.
 - La consultation du CSE (délais de consultation et d'intervention, rôle des experts).
 - Les interventions de la DIRECCTE tout au long de la procédure : information, observation, injonction, etc.
 - L'obligation d'information des salariés sur les critères d'ordre

Cas pratiques

- Les alternatives aux licenciements économiques
 - La GEPP
 - Les ruptures conventionnelles collectives
 - Les ruptures conventionnelles individuelles
 - Mise en situation

Conclusion : Exercice pratique à moduler





Pour un devis

Contactez-nous

- par téléphone au 01 47 00 76 79
- par courriel sur info@idstrategie.fr
- dans notre rubrique contact sur www.idstrategie.fr